

- Dans le cadre de sa stratégie de mobilité, le MAECI a certifié et approuvé l'utilisation de la tablette Playbook, a permis l'accès des tablettes iPad à SIGNET, en passant par Internet, et a permis aux appareils BlackBerry d'accéder à l'intranet du MAECI ainsi qu'aux autres sites Web du gouvernement du Canada;

Des appareils BlackBerry ont été utilisés par 5 098 employés comparé à 4 700 en 2010-2011. En outre, 639 tablettes Playbook BlackBerry et 91 tablettes iPad d'Apple se sont ajoutées.

- Pour ce qui est du soutien aux applications, le système TRIO à l'usage des agents commerciaux a été remanié et considérablement amélioré, le module de recrutement du SGRH a été mis en œuvre et la première étape du projet de Portail des DSE a été menée à terme;
- La première semaine de la sensibilisation à la GI qui s'adressait à l'ensemble des employés du MAECI a remporté un énorme succès;
- Le Sommet stratégique du dirigeant principal de l'information (DPI) s'est tenu en novembre 2010 et des progrès substantiels ont depuis été réalisés en ce qui concerne l'élaboration du Plan quinquennal du MAECI en matière de stratégie de GITI (SGITI);
- Dans le but de démarrer le travail afin de se conformer à la directive du gouvernement du Canada sur la tenue de documents, le MAECI s'est joint à Bibliothèque et Archives Canada dans le cadre du Programme des premiers utilisateurs;
- Les données de divers systèmes de gestion des documents dont le Système automatisé de stockage des textes du ministère (CATS) et le Système de classification de l'information documentaire (SCID) ont été enregistrées sur la plateforme InfoBanque;
- Le travail effectué par l'équipe du projet Interwoven afin que les sites Web et les applications du ministère respectent les lignes directrices du Conseil du Trésor a été un succès.

Les dates de conformité et les cibles fixées ont été respectées et le Conseil du Trésor a donné au MAECI la note de 94,3 % alors que la moyenne se situe à 91 % pour l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Canada.

Administration des Directives sur le service extérieur

Les Directives sur le service extérieur (DSE) sont un ensemble de politiques qui décrivent les indemnités, les allocations et les conditions d'emploi du personnel travaillant à l'étranger. Elles s'appliquent aux employés du service extérieur de carrière et aux employés qui acceptent une affectation ponctuelle à l'étranger dans les missions à travers le monde ainsi qu'à leurs personnes à charge admissibles. Les quarante et une DSE comprennent des dispositions sur des sujets tels que les dépenses de réinstallation, d'éducation, de soins de santé, de voyages et diverses indemnités. La Direction générale de la politique et des services relatifs aux Directives sur le service extérieur administre les DSE pour tous les employés du MAECI et la majorité des partenaires à l'étranger.

Sous l'égide du Conseil national mixte (CNM) – un forum où les agents négociateurs et les employeurs de la fonction publique participants se réunissent pour échanger des renseignements, tenir des consultations sur les politiques en milieu de travail et élaborer conjointement des directives – le Comité des DSE examine les directives et recommande des modifications à y apporter au cours d'un examen qui a lieu selon un cycle de quelques années. Ce comité recommande également des changements aux différents taux et indemnités des DSE en plus d'entendre les griefs. Les membres du Comité des DSE du CNM comprennent des représentants du SCT, ainsi que des cadres des ministères et des organismes ainsi que des agents négociateurs.

Le plus récent processus d'examen périodique s'est terminé à la fin de 2008 et les directives révisées du CNM sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2009.